

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0023
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 6 juillet 2024

Date convocation : 26 juin 2024

Date d'affichage : 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2024eko uztailaren 6an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (12) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (3) : LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, VALLET Christophe

Procurations : MEMBREDE Mathieu à HARRIET Jean Pierre : refusée par ce dernier par souci de conflit d'intérêt sur un dossier

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : Programme "Fonds Vert 2 2023 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 21EP136

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'éclairage public au giratoire D918 et secteur de la boulangerie de la Mouline**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT SDEL - CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Fonds Vert 2 2023\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C 37 176,18 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus 3 717,62 €
 - frais de gestion du TE64 1 549,01 €
 - **TOTAL 42 442,81 €**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation TE 64 - FV 21 000,00 €
 - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 6 708,22 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le TE64 13 185,58 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 1 549,01 €
 - **TOTAL 42 442,81 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 8 juillet 2024,

Le MAIRE,

Jean Pierre HARRIET

